

Octobre 2017

A l'occasion du Conseil de surveillance du jeudi 19 octobre nous appelons les personnels à se mobiliser et faire entendre leurs mécontentements. Les organisations syndicales CGT - SUD et FO de l'hôpital de Roubaix dénoncent la politique de casse sociale de la direction :

- **Projet Social : désengagement de Madame PAUL.** Le projet social actuellement en vigueur, signé par nos 3 organisations syndicales, validé par le Comité Technique d'Etablissement et par le Conseil de surveillance, prévoit de «garantir l'accès à la titularisation dans un délai maximum de deux ans (dans l'axe 5 page 15),», cela implique une stagiairisation après un délai maximum d'un an de CDD. Le «cadeau» de la directrice qui a décidé d'offrir un CDI (*merci patron*) en présentant cela comme une réduction de la précarité est bel et bien une régression sociale ! Les syndicats ont fait la proposition de se baser sur la règle appliquée au CHR de Lille ; stagiairisation après 4 mois de CDD sur emploi vacant. Le directeur des ressources humaines s'était engagé à nous recevoir avant le 5 septembre pour examiner nos propositions. On attend toujours ...
- **Inquiétudes sur le GHT :** Avec la perte de la fonction achat à compter du 1^{er} janvier 2018. Quels seront les devenir des personnels ? Quels impacts sur la DSL ? Bientôt selon la rumeur* ce sera le tour de la Formation, de l'IFSI, de la Qualité, de l'Informatique, de la Direction des soins. *Convention constitutive du GHT : nous tenons ce document disponible à votre demande...
- **Enquête Qualité de Vie au Travail (coût 100.000€) :** Toujours pas de conclusions sur cette enquête réalisée fin 2016. La direction nous avait formulé une proposition de dupe : *arrêter l'enquête mise en place afin de récupérer 50.000€, en traitant le sujet en interne.* Nous lui avons adressé un refus unanime. Depuis c'est le silence radio.
- **Piétinement de toutes les alertes risques psycho-sociaux (RPS) :** ex : toujours pas d'avancées concrètes sur le service informatique, la pharmacie, la maternité, la réanimation, les blocs....
- **Suspension de la commission formation par la direction :** La direction avait modifié les règles concernant l'élaboration de la commission formation en se basant sur un coût maximum de 145€ par agent et par an. Cette situation avait provoqué le tollé des représentants des personnels. Depuis : *nada, keutche, peau de zébu, welou !*
- **Attaque sans précédent sur le droit de grève :** Mise en application immédiate d'une note de service sur l'exercice du droit de grève. Celle-ci impose aux agents de se déclarer gréviste 48h à l'avance sous peine de menaces de sanctions disciplinaires en cas de non-respect. Il s'agit d'une note de service arbitraire totalement illégale qui n'a jamais été négociée ni avec les syndicats, ni présentée devant les instances réglementaires. Le directeur des ressources humaines se garde bien de ne pas appliquer l'ouverture de négociations lors du dépôt d'un préavis de grève. A croire que la loi ne s'applique pas au Centre Hospitalier de Roubaix.
- **Dégradations des conditions de travail dans de nombreux services :** Les restructurations, les réorganisations et les déménagements ont été mal vécu par nombre d'entre vous. Malgré les alertes de vos représentants des personnels, la direction répète les mêmes erreurs. Résultats : augmentation du mal-être, épuisement professionnel, recrudescence des consultations auprès de la médecine préventive.

**Pour dire haut et fort votre mécontentement, toutes et tous mobilisé(e)s à l'occasion du Conseil de Surveillance
Le Jeudi 19 octobre 2017**

Rassemblement dans la cour de Barbieux à partir de 8h30

*Un préavis intersyndical couvre cette journée, vous pouvez faire grève 1h – 2h, 4h ou la journée.
Les agents en repos sont également les bienvenus*



Madame PAUL,
 Directeur du Centre Hospitalier de Roubaix,
 35 rue de Barbieux
 59100 Roubaix.

Direction Gie DSC-RP PNI PM DSC-R	Communication Informatique Techniques Bâtiment	CH R O U B A I X
Finances Logistique Construction AF Gie Aff. Médicales Aff. Hospitalier Aff. Centraux	10 OCT. 2017	

Roubaix, le 6 octobre 2017.

Objet : Préavis de grève 19 octobre 2017.

Madame le Directeur,

Les Organisations syndicales CGT, SUD et FO, du Centre Hospitalier de Roubaix dépose, pour l'ensemble des salariés du Centre Hospitalier de ROUBAIX, un préavis de grève reconductible, pour la journée du 19 octobre de 0h00 à minuit, **sous réserve d'une solution satisfaisante aux personnels concernés intervenue dans le cadre des dispositions des articles 1er et 3 (dernier alinéa) de la loi précitée du 31 Juillet 1963.** Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous demandons avec les personnels, l'ouverture de véritables négociations en vue du règlement des revendications du personnel, à savoir :

- Un Plan de mise sous statut de l'ensemble des agents contractuel(e)s et précaires justifiant de 4 mois d'ancienneté au Centre Hospitaliers de Roubaix et dans la FPH.
- La stagiairisation des agents en CDD sur postes vacants comme le prévoit le statut de la FPH.
- Le retour à l'effectif de 2009 en secteur gériatrie et la fin des dépassements de fonction.
- Une politique de formation qualifiante pour le personnel de catégorie C et B.
- Le respect des maquettes des services et le respect du service minimum de sécurité, y compris hors grève, afin d'assurer, la sécurité des soins et des personnels, des conditions de travail acceptables, la qualification des agents.
- La mise en conformité immédiate des plannings de travail avec la réglementation.
- L'arrêt des rappels à domicile et la destruction des informations personnelles détenues par l'encadrement dans les services et/ou dans l'application E-planning.
- L'arrêt des réorganisations sans avis des instances représentatives du personnel.
- Le renforcement des effectifs de cuisines et une prestation identique au self de la Fraternité et de Barbieux.
- Le remplacement poste pour poste des absences pour maladie, AT, maternité, congés exceptionnels, formation, temps syndicaux...
- La gestion directe par la DRH des agents en situation de handicap, en restriction médicale et à temps partiel thérapeutique (mutualisation sur l'ensemble des pôles et des services de l'Hôpital.
- Le respect des 3 semaines consécutives de congés pendant la période estivale.
- La prise en compte du travail réel et pas seulement du travail prescrit dans les fiches de postes.
- L'application du protocole RTT local à l'ensemble du personnel et l'arrêt de la suppression d'1/2 heure de RTT par jour d'arrêt. C'est illégal, pour 7H30 jour et 15 RTT, la réglementation prévoit la suppression d'1 RTT pour 15 jours ouvrés d'arrêt. Le calcul doit se faire en fin d'année.
- La prise en compte de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble des structures de l'Hôpital en dehors des obligations légales de la sécurité incendie.

Nous exigeons,

Localement :

- Le respect immédiat de la signature que vous avez apposée sur le projet social en cours pour la stagiairisation de l'ensemble des contractuels ayant une année d'ancienneté.
- La création d'un pool de remplacement global géré par la DRH pour les arrêts longs.
- Le doublement immédiat du pool de remplacement des résidences de gériatrie en attendant la création du pool global.
- Le respect de la loi et de la réglementation sur le droit de grève et l'application du service minimum à l'Hôpital ainsi que la remise des tableaux d'assignations des personnels service par service.
- La remise immédiate du tableau des effectifs minimums service par service présentés en instance.
- L'arrêt immédiat des lettres de menaces de poursuite disciplinaire aux agents pour fait de grève.

Dans l'attente, nous vous demandons de prendre toute disposition dans le respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière de la loi de juillet 1963 en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Nous vous rappelons que notre organisation sait prendre ses responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les Syndicats du centre Hospitaliers de Roubaix

CGT, Frédéric De Rycker, secrétaire.

SUD, Patrick Desmet, secrétaire.

FO, Pierre Aberbache, secrétaire.